

La perspective de l'adoption d'un cours monétaire international dans l'état actuel de l'Europe, paraît si éloigné, que je recommande à votre considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

L'extension à *Manitoba* des lois de milice et autres lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune Province, demanderont votre attention.

Le recensement décennal sera pris le troisième jour d'Avril prochain, et l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivis ci-devant. Il pourra être nécessaire d'amender l'Acte de la dernière session à quelques égards.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills au sujet des élections parlementaires, des poids et mesures, des compagnies d'assurance, des banques d'épargnes, et pour la refonte et l'amendement des lois d'inspection.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'ai donné ordre que les comptes publics fussent mis devant vous. Vous apprendrez avec plaisir que le revenu de l'année dernière a excédé l'estimation qui en avait été faite, et que la perspective pour l'année courante est si encourageante que, malgré les améliorations publiques considérables qu'on a en vue, vous serez probablement en état de diminuer la taxation du pays.

Le budget pour l'année prochaine vous sera soumis, et j'ai l'assurance que vous serez d'avis, que les subsides que vous serez appelés à voter, pourront être accordés sans inconvénient pour le peuple.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En mettant devant vous ces divers et importants sujets, j'ai la pleine confiance qu'ils attireront la plus mûre attention de votre part, et je prie Dieu que le résultat de vos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant *Robert LeMoine*, écuyer, greffier du Sénat.

La commission du greffier a été alors lue.

*Ordonné*, qu'elle soit inscrite au Journal et elle est comme suit :

CANADA.

LISGAR.

[L/S.]

*Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A *Robert LeMoine*, écuyer, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, et à tous ceux que ces présentes verront ou qu'icelles peuvent concerner :

SALUT :—

Sachez, qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, nous avons nommé et constitué, et par ces présentes nous vous nommons et constituons, vous le dit *Robert LeMoine*, à la charge et place de greffier du Sénat du *Canada*, en remplacement de *John*